

## COMMUNE DE MEILHAC

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir(s) :

Votants : 12

Date de convocation : 10 novembre 2022

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DUBROQUA-DESVALOIS-BARBARIN-  
BEAUDOU-BRUNEAU-DELAGE-DURAND-FIEYRE-LEGROS- BARBOSA-

Pouvoirs :

Secrétaire : BARBOSA Eva

-----  
Délibération N° 2022/31  
-----

Objet : BUDGET COMMUNE / DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1

Le Conseil municipal,

Pour : 12                    Contre : 0                    Abstention : 0

DECIDE les modifications de crédits suivantes :

Recettes de fonctionnement :

- Article 6419 : + 3 673, 00 € : Remboursements indemnités journalières Serge
- Article 744 : + 1 530, 00 € : FCTVA fonctionnement

Soit : 5 203, 00 €

Dépenses de fonctionnement :

- Article 6413 : + 1 000, 00 € : article rémunération du personnel
- Article 6451 : + 2 000, 00 € : article rémunération du personnel
- Article 6453 : + 1 703, 00 € : article rémunération du personnel
- Article 66111 : + 500, 00 € : article rémunération du personnel

Soit : 5 203, 00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 19 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Marie MASSY



Transmis au représentant de l'Etat, le 21/11/22  
Mesures effectuées, le 22/11/22